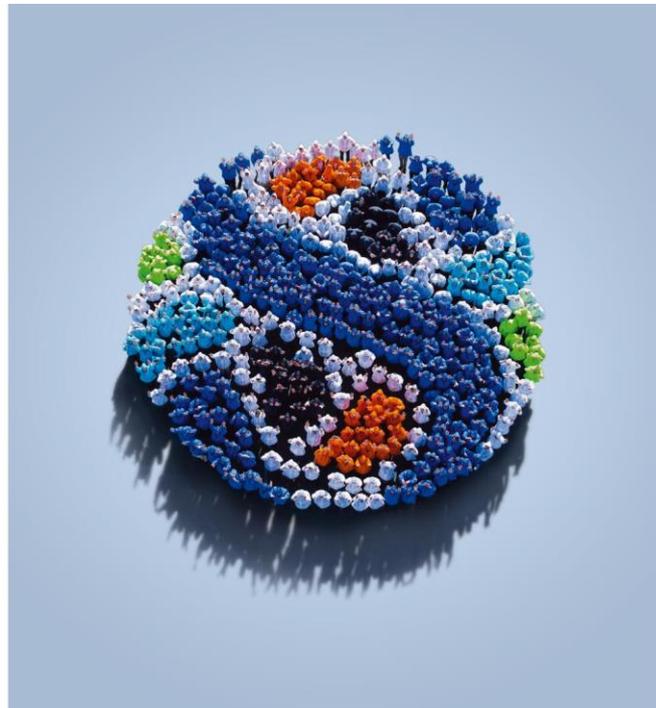


GROUPE SAVENCIA



PLAN DE VIGILANCE 2022

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le plan de vigilance ci-après présente la démarche de vigilance et le compte-rendu des actions mises en œuvre dans ce cadre au niveau du Groupe représenté par la société SAVENCIA Holding (nommé ci-après « Groupe SAVENCIA », « SAVENCIA » ou « le Groupe ») pour l'ensemble de ses activités. Il couvre ainsi non seulement les activités de sa filiale SAVENCIA Fromage & Dairy faisant l'objet du présent rapport (ainsi que des filiales et sous-filiales de cette dernière), mais également celles de SAVENCIA Gourmet (ainsi que des filiales et sous-filiales de cette dernière).

SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. Gouvernance et parties prenantes.....	4
2.1 Gouvernance.....	4
2.2 Relations avec les parties prenantes.....	5
3. Périmètre et modèle économique	6
3.1 Chaîne de valeur.....	6
3.2 Champ d'application du Devoir de Vigilance.....	6
4. Analyse des risques.....	7
5. Evaluation régulière au regard de l'analyse des risques.....	9
6. Atténuation des risques et prévention des atteintes graves.....	12
6.1 Actions du Groupe.....	12
6.1.1 Droits humains et libertés fondamentales.....	12
6.1.2 La santé et la sécurité des personnes.....	19
6.1.3 L'environnement.....	24
6.1.4 Les communautés locales.....	35
6.2 Achats responsables.....	36
7. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements.....	38
8. Annexes.....	39

1. Introduction

Le Groupe SAVENCIA est un groupe agroalimentaire familial indépendant constitué d'entreprises à taille humaine, veillant ainsi à concilier sa dimension agroalimentaire internationale avec le profond attachement aux territoires locaux, sans oublier tous les acteurs de la création de valeur pour une alimentation durable et de qualité.

Le Groupe SAVENCIA veille ainsi à conduire ses opérations en respectant les droits humains et l'environnement partout où il est présent, que ses activités soient directement menées ou mises en œuvre dans le cadre de ses relations commerciales.

Les valeurs de SAVENCIA façonnent profondément la manière de travailler et les objectifs fixés : des consommateurs satisfaits, des producteurs, fournisseurs et partenaires accompagnés et encouragés à mettre en œuvre de bonnes pratiques, des travailleurs œuvrant dans un environnement sûr, éthique et durable. Ces valeurs guident la façon de protéger et promouvoir les droits humains et la volonté du Groupe de respecter l'environnement, et portent toute son action toujours plus engagée pour le bien commun : la mobilisation des équipes autour des valeurs communes, au quotidien et dans le monde entier, en est la parfaite illustration.

Cadre de référence

Dans la recherche d'amélioration continue, la satisfaction des consommateurs et des clients est primordiale et, d'une façon générale, de tous ceux qui travaillent dans et pour le Groupe. Le respect des droits humains et de l'environnement, la sécurité alimentaire et la lutte contre la corruption sont ainsi des règles exigeantes et incontournables, compatibles avec la recherche d'une performance économique optimale, dont elles assurent la pérennité.

Cet engagement est exprimé dans la Charte éthique du Groupe : diffusée à tous les collaborateurs et disponible sur le site interne du Groupe, elle guide les comportements et les décisions de l'ensemble des collaborateurs afin de travailler harmonieusement de manière éthique et responsable au sein de SAVENCIA.

Contexte de la loi

Le Plan de vigilance de SAVENCIA répond aux obligations de la loi française relative au Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Ce plan doit comporter « les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l’environnement » pouvant résulter des activités du Groupe et de ses filiales, et de celles des fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels SAVENCIA entretient une relation commerciale établie.

Cette obligation s’articule autour de cinq mesures :

- ▣ une cartographie des risques ;
- ▣ des procédures d’évaluation régulière de la situation des filiales, des fournisseurs ou sous-traitants ;
- ▣ des actions adaptées d’atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- ▣ un mécanisme d’alerte et de recueil des signalements relatifs à l’existence ou à la réalisation des risques ;
- ▣ un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d’évaluation de leur efficacité.

Le compte-rendu de mise en œuvre effective pour l’année 2022 est intégré dans le plan de vigilance, notamment au travers d’illustrations opérationnelles et d’indicateurs de suivi.

Initiatives en faveur du Devoir de vigilance

Au-delà de la seule conformité à la loi, le plan de vigilance représente pour le Groupe une opportunité de formalisation et de coordination globale des initiatives déjà en place dans ses différents sites, filiales et avec ses partenaires d’affaires. Le Groupe agit de longue date comme une entreprise consciente de sa responsabilité sociale et environnementale envers ses clients, ses collaborateurs et ses fournisseurs, ainsi que les autres parties prenantes concernées. Il considère que les exigences de la loi sur le Devoir de vigilance s’intègrent totalement à ses engagements éthiques et sociétaux, et veille au respect de ces obligations dans ses opérations et dans sa chaîne de valeur.

En effet, le Groupe a rejoint depuis 2003 le Global Compact des Nations Unies, la plus large initiative en faveur du développement durable, marquant son engagement pour travailler sur la mesure des impacts et sur une approche de développement durable traversant toute sa chaîne de valeur. En résonance avec les initiatives de l’ONU, les principes de responsabilité du Groupe SAVENCIA trouvent leur fondement dans les textes internationaux de référence qui définissent les engagements à respecter notamment en matière de droits humains :

- ▣ la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, les Objectifs de Développement durable (ODD) et les Principes du Global Compact des Nations Unies ; les Principes directeurs de l’OCDE pour les entreprises multinationales ;
- ▣ la Déclaration tripartite de l’Organisation internationale du travail (OIT) sur les entreprises multinationales ;
- ▣ les législations nationales, notamment en matière de devoir de vigilance pour le respect des droits humains et de l’environnement.

Dans le cadre de sa stratégie de croissance portant son ambition d’allier sens et performance, le Groupe SAVENCIA a construit sa démarche de responsabilité sociétale d’entreprise (RSE) autour du plan Oxygen, dans la volonté d’agir avec nos partenaires et d’innover pour un monde éthique et durable. Le plan Oxygen intègre en ce sens les attentes exprimées par les Parties Prenantes du Groupe traduites dans une analyse de matérialité, et renforce les efforts RSE du Groupe déclinés selon quatre axes majeurs de progrès, avec une ambition globale et des actions locales, portées par ses filiales (Cf. Déclaration de performance extra-financière).

2. Gouvernance et parties prenantes

2.1. Gouvernance

Dans le prolongement de l'engagement du Groupe SAVENCIA pour le respect des droits humains et de l'environnement, la Direction Générale a confié à la Direction Gestion des risques et Conformité la responsabilité de mise en œuvre de la démarche de vigilance du Groupe.

Sa responsabilité consiste notamment à coordonner la structure et le contenu du plan de vigilance et à émettre des recommandations aux différentes directions impliquées. Les avancées sont régulièrement communiquées à la Direction du Groupe. Les Directions Communication, RSE, Ressources Humaines, Achats, Juridique, Qualité, Opérations, Contrôle et Audit interne, ont participé au suivi des actions et ont contribué à la rédaction du plan de vigilance. Les fonctions responsables des enjeux du devoir de vigilance disposent de leurs propres organes internes de pilotage.

L'avancée du plan de vigilance est suivie par le Comité Éthique et Culture Groupe, qui intègre les sujets du Devoir de vigilance. Présidé par le Secrétaire Général du Groupe, il est composé du Président du Groupe, du Directeur financier, du Directeur juridique, du Directeur Ressources humaines et du Directeur Conformité. Il se tient au minimum deux fois par an en réunion plénière et autant de besoin en fonction de l'actualité. En 2022, il a poursuivi la revue de l'avancement des mesures relatives au Devoir de vigilance.

Le Comité audit et risques est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'Administration notamment dédié aux sujets de conformité et de vigilance. Créé en 2017, il se réunit au moins quatre fois par an, et s'assure du déploiement du plan de vigilance.

Le Comité RSE auquel participe le Directeur conformité intègre également les enjeux de vigilance en cohérence avec le pilotage des actions RSE du plan Oxygen.

Enfin, le Comité pilotage Conformité est l'instance de conduite et de suivi des actions de vigilance. Il se réunit au moins deux fois par an et autant de fois que nécessaire selon l'actualité et le suivi des risques.

2.2. Relations avec les parties prenantes

Convaincu qu'une approche collaborative permet de construire et de porter sa démarche de vigilance, le Groupe SAVENCIA souhaite renforcer la prévention des risques en veillant à inclure l'ensemble des personnes, structures et organisations potentiellement impactées par ses activités.

Les parties prenantes sont à ce titre régulièrement consultées, aussi bien au niveau local que national, afin de mettre en place des plans d'actions et mesures prioritaires visant à prévenir les risques sur les droits humains et sur l'environnement liés aux activités du Groupe.

Concertation avec les organisations syndicales

Le Groupe accorde une véritable priorité à la qualité de vie au travail et aux relations sociales, qu'il considère comme une source d'épanouissement et de performance durable. Le dialogue social est ainsi entretenu au travers de la représentation des salariés mise en place à tous les niveaux du Groupe :

- ▣ au sein des instances représentatives du personnel de chaque filiale,
- ▣ dans le cadre du Comité de Groupe France, instance représentative qui se réunit deux fois par an,
- ▣ à l'occasion des commissions paritaires France, qui pilotent les dispositifs mis en place par voie d'accord (prévoyance, frais de santé, plan d'épargne pour la retraite collectif, participation Groupe);
- ▣ et enfin par l'organisation d'un Comité d'Entreprise Européen (CEES), réuni une fois par an, géré par un accord de fonctionnement, en conformité avec les dispositions définies par la Directive 2009/38/CE du Parlement Européen et du conseil du 6 mai 2009 et sa transposition en droit français par l'ordonnance n°2011-1328 du 20 octobre 2011, portant transposition de la Directive.

En octobre 2022, une présentation des obligations du Devoir de vigilance, de la démarche de cartographie des risques et du plan de vigilance Groupe, a été effectuée aux partenaires sociaux, représentants du personnel, dans le cadre de la réunion annuelle du CEES.

Relations avec les parties prenantes au niveau opérationnel

Pour prévenir et gérer au mieux les impacts sur les droits humains et environnementaux de ses activités, le Groupe SAVENCIA construit et entretient un dialogue avec les parties prenantes au niveau opérationnel. Ces échanges relèvent d'une volonté du Groupe de structurer une relation durable avec son écosystème, et se déclinent notamment par des actions concrètes inscrites dans le cadre d'adhésion à des initiatives globales.

Afin de participer à l'avenir de la filière laitière et de partager ses pratiques, SAVENCIA Fromage & Dairy travaille ainsi avec tous les acteurs de la chaîne de valeur en France : la Fédération nationale des industriels laitiers (FNIL), l'Association de la transformation laitière française (ATLA), et l'Association nationale des Industries alimentaires (ANIA).

SAVENCIA Fromage & Dairy siège au sein des conseils d'administration du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL-interprofession lait de vache), de l'Association nationale interprofessionnelle caprine (l'ANICAP- interprofession du lait de chèvre), de France brebis laitière (FBL - interprofession du lait de brebis), et de leurs instances régionales.

A l'échelon international, SAVENCIA Fromage & Dairy est également signataire de la déclaration « Pathways to dairy net zero » et membre actif de la Fédération Internationale du Lait (FIL-IDF), de la Sustainable Agriculture Initiative (SAI) et du Dairy Sustainability Framework (DSF).

SAVENCIA Fromage & Dairy est également devenu membre en 2021 de la Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO).

Par ailleurs, SAVENCIA Gourmet, avec les sociétés Valrhona, Weiss et Révillon, participe au projet Cacao Forest qui réunit des partenaires de milieux divers pour développer une filière plus responsable et plus durable.

3. Périmètre et modèle économique

3.1. Chaîne de valeur

Présent dans 120 pays sur les cinq continents et réunissant plus de 25 000 collaborateurs, le Groupe propose un portefeuille de marques premium ainsi qu'une offre de produits et de services destinés aux professionnels de la restauration et des marchés industriels (agroalimentaire, diététique, santé...). Au travers de ses filiales situées dans le monde entier, il opère principalement dans l'univers laitier et fromager (SAVENCIA Fromage & Dairy) ainsi que dans les domaines de la Charcuterie, des Produits de la Mer et du Chocolat (SAVENCIA Gourmet).

SAVENCIA Fromage & Dairy est un acteur majeur de la transformation laitière et le 5^{ème} groupe fromager mondial. Son portefeuille de marques uniques telles que Caprice des Dieux, St Morêt, Tartare, Elle&Vire, rassemble des spécialités fromagères, beurres et crèmes destinées au retail, et des crèmes, beurres, fromages et cheese sauce pour les professionnels de la restauration et de la pâtisserie-boulangerie. Des solutions nutritionnelles et des beurres techniques sont également développés spécialement pour l'industrie.

SAVENCIA Gourmet est un acteur international de la gastronomie sucrée en food service, présent en GMS (Grandes et moyennes surfaces) en France, avec des marques de charcuterie et de produits de la mer. Il regroupe notamment la marque Valrhona, référente sur le marché du chocolat Premium pour les professionnels, mais également d'autres marques telles Bordeaux Chesnel et Coraya.

3.2. Champ d'application du Devoir de vigilance

Les mesures de vigilance détaillées dans le présent plan sont déployées sur la chaîne de valeur du Groupe SAVENCIA relevant :

- ▣ des opérations : il s'agit de toutes les activités réalisées par les filiales du Groupe avant la vente des produits : ce sont essentiellement des activités de production ou de transformation, et d'éventuelles activités en amont ou en aval (transport par exemple). Toutes marques confondues, les sites correspondants sont principalement situés en France. Des sites se trouvent également aux États-Unis, en Amérique du Sud, en Europe centrale et en Asie. Les détenteurs de droits identifiés sont les collaborateurs du Groupe, mais relèvent également de l'environnement des sites d'activités des filiales, notamment les riverains ;
- ▣ des chaînes d'approvisionnement: cela regroupe l'activité de l'ensemble des fournisseurs et sous-traitants. Il s'agit, en interne à la chaîne d'approvisionnement, des travailleurs œuvrant pour les fournisseurs. Et en externe, ce sont les populations et l'environnement potentiellement impactés par les activités des fournisseurs ;
- ▣ de la vente et de la consommation : il s'agit de la vente directe aux consommateurs (activités BtoC Business to Consumer) mais aussi de la vente à des professionnels (activités BtoB Business to Business).

4. Analyse des risques

Nos activités et nos opérations ont des impacts sur notre écosystème. Le Groupe SAVENCIA, ainsi que ses filiales, veille à contrôler ces impacts, et à remédier aux effets négatifs générés. Le Groupe a ainsi développé une démarche d'évaluation des risques en prenant en compte les spécificités locales et les sujets émergents.

En cohérence avec les autres évaluations des risques réalisées au niveau du Groupe, le Devoir de vigilance se concentre spécifiquement sur les risques que SAVENCIA fait peser sur son environnement et son écosystème.

En 2022, une évaluation des risques spécifiques au devoir de vigilance a été réalisée avec l'appui d'un cabinet expert. Dans une volonté d'approfondissement de l'analyse des risques effectuée en 2018 sur les cinq principales matières premières du Groupe, des axes de recherche ont été identifiés pour les 24 catégories étudiées selon l'impact de SAVENCIA sur les détenteurs de droit, tout au long de sa chaîne de valeur.

A travers une analyse documentaire par catégorie sur la base de ressources publiques disponibles et pertinentes (par exemple BHRCC, FAO, CCFD, OXFAM, etc...¹), les risques inhérents aux activités et au secteur du Groupe ont été identifiés et qualifiés en termes de droits humains et environnementaux, et ce, en intégrant les zones géographiques concernées.

¹ BHRCC: Business and Human rights resources Center; FAO: Food and agriculture Organization; CCFD: Comité catholique contre la faim et pour le développement; OXFAM: Oxford Committee for Famine Relief.

Les risques suivants ont ainsi fait l'objet d'une analyse approfondie pour les catégories étudiées :

Enjeux du Devoir de vigilance			
Droits humains et libertés	Santé et sécurité des personnes	Environnement	Communautés locales
Risques associés			
Libertés syndicales	Santé et sécurité des collaborateurs	Contribution au changement climatique	Conditions de vie et de logement et accaparement des terres
Discrimination et harcèlement	Santé et sécurité des consommateurs	Utilisation des ressources naturelles, atteinte à la biodiversité et au bien-être animal	
Travail forcé		Pollution des eaux, airs et sols	
Travail des enfants			
Rémunération et temps de travail			
Autres conditions de travail (relation de travail formelle, conditions de logement et de trajet domicile-travail organisé par l'employeur)			

Les risques inhérents ainsi identifiés ont été confrontés aux mesures et pratiques mises en place dans le Groupe et ses filiales.

Cette analyse conduit à déterminer les risques significatifs du Groupe, en considérant les atteintes les plus graves pouvant être générées par les activités du Groupe sur les droits humains et sur l'environnement.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre pour atténuer les atteintes potentiellement générées par ces risques et pour les prévenir, font l'objet d'une revue auprès des parties prenantes du Groupe. L'ensemble des parties prenantes internes représentatives, notamment les équipes RH, RSE, Achats, Qualité, Santé et sécurité et Environnement, mais également les représentants du personnel, membres du Comité de Groupe France et Comité d'Entreprise Européen SAVENCIA (CEES), ont ainsi été consultés en 2022 pour nourrir cette analyse.

Par ailleurs, une présentation des obligations du Devoir de vigilance, de la démarche de cartographie des risques et du plan de vigilance, a été effectuée aux partenaires sociaux, représentants du personnel, dans le cadre de la réunion annuelle du CEES en octobre 2022.

5. Evaluation régulière au regard de l'analyse des risques

Conformément aux dispositions de la loi sur le devoir de vigilance, la démarche de conformité est actualisée et mise à jour en fonction d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs internes.

Le Comité de pilotage Conformité, chargé de piloter la démarche de conformité aux côtés du réseau des Référents Conformité, se réunit ainsi au moins deux fois par an et plus selon les besoins, afin de suivre le déploiement du dispositif de vigilance.

▣ Suivi qualitatif

Le suivi qualitatif est réalisé en collaboration avec le réseau des Référents Conformité en filiales. Ces derniers, présents au plus près de la réalité opérationnelle du Groupe, font remonter à la Direction Conformité tout type de manquement ou de risque d'atteinte aux droits humains constaté dans l'exercice de leurs fonctions. Ils peuvent également faire part d'inquiétudes ou de préoccupations des collaborateurs.

Ce lien permanent entre le réseau des Référents de Conformité et la Direction Conformité permet d'évaluer de manière concrète l'efficacité des actions mises en place. Les plans d'actions et les pistes d'amélioration sont donc notamment établis en fonction des différentes remontées des Référents.

▣ Suivi quantitatif

Les différentes mesures mises en place en interne sont accompagnées d'indicateurs de suivi permettant d'évaluer l'efficacité de la démarche de vigilance. Pour atteindre les objectifs du Devoir de vigilance, le Groupe SAVENCIA dispose de différents outils et mécanismes.

Reporting social

Les données du reporting social du Groupe font l'objet d'une analyse détaillée qui permet d'évaluer l'efficacité des actions ou politiques du Groupe, et de déterminer les éventuelles évolutions à y apporter.

Au titre du Devoir de vigilance, sont en particulier suivis :

- ▣ les effectifs annuels (permanents et non permanents), avec le détail sur les embauches et les sorties,
- ▣ l'âge des effectifs ;
- ▣ l'égalité professionnelle femmes-hommes ;
- ▣ l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap ;
- ▣ le temps de travail ;
- ▣ l'absentéisme ;
- ▣ la formation et enfin les salaires et charges ;
- ▣ les relations sociales.

Les détails relatifs à ces actions et au suivi correspondant, sont précisés dans le chapitre 6 consacré aux actions d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves.

L'expression directe des collaborateurs et la mesure du bien-être

Le développement du Système d'Information Ressources Humaines #Mysavencia a permis en 2022 de faire progresser la pratique d'Entretien annuel d'évaluation (EAD) auprès de l'ensemble des populations managers, puis progressivement auprès de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Par ailleurs, soucieux du bien-être de ses collaborateurs, le Groupe a décidé de disposer d'un outil de perception sur le bien-être au travail des collaborateurs du Groupe par la réalisation périodique d'enquêtes d'opinion interne et la mise en place de plans d'amélioration. Le suivi

de cette perception est ainsi réalisé par une enquête d'opinion interne renouvelée en juin 2022 dans la quasi-totalité des filiales de SAVENCIA de plus de 50 personnes auprès de 21 326 salariés selon la méthodologie de Great Place To Work (GPTW) avec le questionnaire Trust Index comprenant 60 questions et investiguant 5 grandes dimensions : la crédibilité, le respect, l'équité, la fierté et la convivialité. (cf. DPEF SAVENCIA Holding "Le Bien-être de nos collaborateurs").

De façon plus générale, les différents canaux à disposition des collaborateurs constituent autant de moyens d'écoute et d'expression permettant de faire notamment remonter toute difficulté, tout dysfonctionnement ou tout manquement : les collaborateurs disposent notamment de différents dispositifs mis en place par convention avec le cabinet Stimulus, dont une cellule d'écoute anonyme, et peuvent formuler un signalement via la ligne d'alerte Groupe (cf. Plan de vigilance – 7. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements).

Audit interne

Dans l'exercice de ses fonctions, l'Audit interne du Groupe SAVENCIA est amené à revoir les moyens et contrôles mis en place au sein des filiales relevant du présent Plan de vigilance.

La méthodologie de l'Audit interne s'appuie sur le cadre de référence du contrôle interne défini par le COSO (Committee Of Sponsoring Organizations). Ce référentiel de contrôle interne a pour objectif d'évaluer le contrôle interne selon 17 principes intégrés dans 5 composantes selon le modèle de 2013. Ces principes sont évalués à l'aide d'un ensemble de guide d'entretiens, coconstruits avec les experts métiers, et permettant notamment d'évaluer les risques sur les processus relatifs à l'environnement, au social, à l'éthique et aux achats responsables dans les filiales du Groupe SAVENCIA. Ces évaluations sont :

- complémentaires aux audits réalisés par les lignes métiers (audits Qualité, SST, Assurance, etc.) et aux audits externes ;
- transversales et concernent donc l'ensemble des processus et activités des filiales ;
- périodiques, chaque filiale étant auditée tous les 3 à 4 ans.

Le plan d'audit peut cependant être adapté en fonction de l'évaluation des risques réalisée en amont incluant les évaluations des risques pays en termes de respect des droits humains et de la santé, les remontées du Dispositif d'alerte Groupe, ou de tout autre remontée pertinente interne comme externe. Les restitutions des visites d'audit sont partagées avec la Direction Générale du Groupe et la Direction de la Conformité. En cas de point d'attention, la Direction de la Conformité met en évidence les risques non maîtrisés devant faire l'objet de plans d'action et d'un éventuel contrôle renforcé.

Labellisation Groupe

Le Groupe SAVENCIA fait annuellement auditer ses processus, pratiques et outils dédiés aux Ressources Humaines par un organisme indépendant, lui permettant d'être labellisé « Top Employer ». Ce label distingue les entreprises qui appliquent les meilleures pratiques dans le domaine des Ressources Humaines. SAVENCIA est reconnu pour ses politiques et programmes, notamment dans la gestion des talents, le recrutement, l'intégration, la formation et le développement des compétences. Ainsi, le Groupe SAVENCIA est officiellement Top Employer Europe pour la 9ème fois consécutive.

De plus, le Groupe est certifié Top Employer 2023 dans 14 pays : Belgique, Brésil, Chine, République Tchèque, France, Allemagne, Inde, Pologne, Slovaquie, Corée du Sud, Espagne et pour la première fois l'Argentine, le Japon et les États-Unis.

Enfin, les filiales Valrhona, República del Cacao et Rogue Creamery sont certifiées B CORP, valorisant ainsi leurs engagements sociétaux et environnementaux.

Santé sécurité des collaborateurs

En matière de santé et de sécurité, des indicateurs précis – nombre et fréquence d'accidents du travail, etc. – permettent de suivre l'évolution du nombre et du type d'incidents survenus au sein des sites du Groupe, afin de prévoir rapidement de nouvelles mesures correctives adaptées (cf. Plan de vigilance - chapitre 3.6 pour consulter les actions détaillées relatives aux risques sur la santé et la sécurité des collaborateurs).

Audit qualité

Des indicateurs de performance sont intégrés dans la démarche d'évaluation des tiers. Cela permet de mesurer l'efficacité de la procédure dans le cadre de la prévention des risques d'atteinte aux droits humains, à la santé et sécurité, et à l'environnement. Les contrôles et audits réguliers des organismes de certification sont autant de moyens de mesurer l'efficacité du dispositif de conformité. En fonction des scores et résultats recueillis, un plan d'actions est défini indiquant les mesures correctives à prioriser. (Cf. Plan de vigilance - chapitre 6 pour consulter les actions détaillées relatives aux risques sur la santé et la sécurité des consommateurs).

Fournisseurs

L'évaluation de la situation des fournisseurs vis-à-vis de la cartographie des risques Vigilance relève de la démarche Achats responsables du Groupe (Cf. Plan de vigilance chapitre 6.2 Achats responsables).

6. Atténuation des risques et prévention des atteintes graves

Le présent chapitre présente les principales actions mises en place par SAVENCIA pour réduire les risques significatifs générés par ses activités pouvant entraîner des atteintes graves aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes, et au respect de l'environnement, ainsi que le suivi des résultats correspondants.

Sont également présentées les mesures de vigilance pour les activités des fournisseurs du Groupe et de ses filiales avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Les risques présentés ne sont pas exhaustifs et relèvent d'une sélection prioritaire de notre analyse détaillée des risques.

Par ailleurs, une action transverse fondamentale a été mise en œuvre dans l'ensemble du Groupe avec le déploiement d'une formation obligatoire en e-learning concernant le Devoir de vigilance. Lancée fin 2022 et traduite en 17 langues, elle vise à sensibiliser les collaborateurs aux risques d'atteintes graves aux droits humains, à la santé et à la sécurité et à l'environnement, générés par les filiales, ainsi que les fournisseurs ou les sous-traitants du Groupe, en France et dans le reste du monde. Cette formation présente les enjeux des mesures qui composent le plan de vigilance, notamment le mécanisme d'alerte concernant l'existence ou la présomption de risques.

6.1. Actions du Groupe

Ce chapitre présente les actions entreprises pour prévenir et remédier aux atteintes graves que pourraient générer les activités du Groupe et de ses fournisseurs. Pour chaque risque identifié sont présentées les mesures prises et le suivi des résultats. Ce suivi se réfère le cas échéant à la Déclaration de performance extra-financière 2022 par un renvoi aux chapitres et indicateurs correspondants.

6.1.1. Droits humains et libertés fondamentales

Dans le cadre du Devoir de vigilance, SAVENCIA a identifié les risques que son activité fait porter sur les femmes et les hommes en matière de droits humains.

Six risques ont ainsi été définis et analysés selon la méthodologie précédemment présentée dans le Plan de vigilance - chapitre 4. "Analyse des risques".

▣ Travail des enfants

Risque de faire travailler des enfants (à l'exception du cadre réglementé du cursus scolaire et de l'apprentissage)

Conformément à la convention de l'OIT n°138 de 1973 sur l'âge minimum, à la convention de l'OIT n°182 de 1999 sur les pires formes de travail des enfants, le Groupe proscrit le recours au travail des mineurs n'ayant pas atteint l'âge minimum de 15 ans. Au-delà du rejet du travail des enfants, SAVENCIA s'engage à respecter partout les droits des enfants, inscrits dans la Convention Internationale des droits des enfants de 1989.

Actions déployées	Résultats
<p>GROUPE</p> <p>Les engagements de la Charte achats responsables du Groupe couvrent le travail des enfants.</p> <p>Les équipes RH des filiales contrôlent systématiquement l'âge des candidats à l'embauche.</p> <p>CACAO</p> <p>Le travail des enfants est un risque majeur auquel est confronté l'ensemble du secteur du cacao, la production ayant principalement lieu dans des pays de l'hémisphère Sud. Des actions spécifiques sont ainsi entreprises dans les filiales Cacao de SAVENCIA pour répondre aux risques identifiés sur les droits humains, notamment celui d'accroissement du travail des enfants en fonction des évolutions du prix du cacao.</p> <p>Dans le cadre de son programme Live Long, la filiale Valrhona établit des accords pluriannuels de 3 ans minimum avec tous les producteurs partenaires, avec une durée moyenne des contrats supérieure à 8 ans. Ces contrats permettent de maintenir des prix élevés pour limiter le travail des enfants.</p> <p>Valrhona a rejoint l'International Cocoa Initiative (ICI) en 2017, une fondation dédiée à la protection des enfants dans les communautés cacaoyères qui s'emploie à assurer un meilleur avenir aux enfants et à leurs familles. En plus de la mise en place des systèmes de protection de l'enfance gérés au niveau local, la Fondation International Cocoa Initiative a identifié le développement communautaire, l'autonomisation des femmes et l'accès à l'éducation comme les principaux leviers pour prévenir le travail des enfants.</p> <p>Un des piliers du programme Rev'cacao mis en œuvre par les filiales Révillon, La Maison du chocolat et De Neuville, concerne la lutte contre le travail des enfants dans les plantations. L'accès à une éducation de qualité étant clé dans ce cadre, une prime "cacao durable" versée au producteur contribue à payer les frais de scolarité des enfants.</p>	<p>Au 31 décembre 2022, plus de 1045 Chartes Achats Responsables ont été signées, couvrant 66,8 % des dépenses du Groupe pilotées par la Direction Achats et réalisées avec les fournisseurs majeurs (dont la dépense annuelle avec le Groupe est supérieure à 1 million d'euros) hors matières premières agricoles.</p> <p>En 2022, l'âge minimum des collaborateurs permanents du Groupe est de 16 ans ; les personnes d'âge inférieur à 18 ans sont principalement salariées dans le cadre de contrat d'apprentissage en alternance école-entreprise.</p> <p>En 2021, les partenariats au Belize, Pérou et Sao Tomé ont été renouvelés pour 10 ans et 100% des cacaos sont issus d'un partenariat.</p> <p>Un financement a été apporté à des écoles en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Venezuela par le Fonds Solidaire Valrhona permettant d'augmenter les taux de scolarisation des enfants.</p> <p>En moyenne, 60% des groupes de producteurs fournisseurs ont des systèmes en place pour prévenir, surveiller et remédier au travail des enfants.</p>

Actions déployées	Résultats
<p>FRUITS SECS</p> <p>L'activité liée aux fruits secs est confrontée à des chaînes d'approvisionnement complexes, qui impliquent de nombreux intermédiaires dans des filières internationales morcelées et souvent sensibles. Une forte informalité du travail (cassage des noix dans le cadre familial) expose au travail des enfants dans certains pays de l'Europe de l'Est notamment. Les filiales du Groupe, soit appartenant à la filière Cacao soit dédiée aux fruits secs, demandent ainsi à leurs fournisseurs de signer la Charte achats responsables.</p>	

▣ Travail forcé

Risque de mettre en place du travail forcé en tant que main-d'œuvre permanente, mais également temporaire ou intérimaire.

Conformément à la convention de l'OIT n° 29 de 1930 sur le travail forcé, à la convention OIT n° 105 de 1957 sur l'abolition du travail forcé, le Groupe proscrit le recours au travail forcé en garantissant que tout travail est volontaire et que les employés sont libres de quitter leur emploi à tout moment.

Actions déployées	Résultats
<p>GROUPE</p> <p>Les engagements de la Charte achats responsables couvrent le travail forcé.</p> <p>Dans chaque filiale, les équipes RH vérifient que les salariés employés bénéficient d'un engagement formel réciproque.</p>	<p>Au 31 décembre 2022, plus de 1045 Chartes Achats Responsables ont été signées, couvrant 66,8 % des dépenses du Groupe pilotées par la Direction Achats et réalisées avec les fournisseurs majeurs (dont la dépense annuelle avec le Groupe est supérieure à 1 million d'euros)* hors matières premières agricoles.</p> <p>Cf. Plan de vigilance chapitre 6.2 Achats responsables.</p> <p>Le processus de contrôle est en cours de déploiement.</p>
<p>POISSON</p> <p>Coraya s'approvisionne en poisson sauvage, du Colin d'Alaska et du Merlu du Pacifique, pêchés dans le Pacifique Nord. Le référentiel de pêche durable sur lequel se basent les activités de la filière intègre des critères pour les fournisseurs et transformateurs de produits de la mer certifiés, afin de garantir que les produits ne sont pas issus du travail forcé ou du travail des enfants.</p>	<p>En 2022, 100 % des poissons de la gamme de surimis Coraya sont issus d'une pêche durable, contrôlée par un organisme indépendant.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>

▣ Rémunération et temps de travail

Risque pour les travailleurs de ne pas être rémunérés conformément aux Conventions de l'OIT et selon la réglementation locale.

Conformément à la convention de l'OIT n° 100 de 1951 sur l'égalité de rémunération, Le Groupe respecte les droits des travailleurs et ses filiales se conforment aux lois applicables en matière de droit du travail, en particulier en ce qui concerne le salaire, qui doit être au moins égal au salaire minimum du pays pour un travail équivalent, l'objectif étant de favoriser un salaire décent, tel qu'envisagé par l'OIT.

Dans le sens de cet engagement, des politiques et plans d'actions associés sont notamment effectifs dans le cadre de la rémunération des matières premières payées aux producteurs de l'amont agricole.

Actions déployées	Résultats
<p>GROUPE</p> <p>Une note de cadrage annuelle rappelle les principes de garantie de respect des minima légaux par pays et la prise en compte de la conjoncture économique locale dans l'établissement des politiques de rémunération des filiales.</p>	
<p>LAIT</p> <p>En 2022, SAVENCIA Fromage & Dairy a poursuivi sa politique de valorisation de la filière laitière dans le cadre de la loi EGalim en France.</p> <p>SAVENCIA Fromage & Dairy est un des groupes fromagers nationaux qui applique les prix du lait parmi les plus élevés et cela, depuis plusieurs années. Il a continué en 2022 à assurer aux producteurs partenaires laitiers une des meilleures rémunérations du lait en France.</p> <p>Dans le cadre du déploiement du Diagnostic Production Laitière Durable (DPLD), les critères de « Rentabilité de l'exploitation financière » et d'« Autonomie financière » sont évalués et suivis.</p> <p>Le Plan de soutien à l'installation de jeunes agriculteurs et à l'investissement des producteurs a continué d'être déployé.</p>	<p>23,8 % du volume de lait collecté est couvert par le Diagnostic Production Laitière Durable (le volume de laits collectés avec déploiement du diagnostic est estimé sur la base d'un volume moyen de laits collectés par exploitation sur le périmètre concerné, avec approvisionnement en lait contractuel de la Compagnie des Fromages & RichesMonts - CF&R - à hauteur de 37 %)</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>
<p>VIANDE</p> <p>Bordeau Chesnel développe des partenariats durables avec les éleveurs notamment par la garantie d'une meilleure rémunération, en moyenne 20% supérieure au cours moyen du porc, et bien au-delà pour les élevages les plus vertueux.</p> <p>La démarche Nos Valeurs partagées, également déployée pour la filière poulet, vise à garantir un juste niveau de rémunération aux éleveurs, en prenant en compte les coûts de production et en promettant une visibilité sur le long terme grâce à un système de contractualisation.</p>	<p>En 2022, près de 190 éleveurs sont engagés avec Bordeaux Chesnel dans ce partenariat pour une filière porcine durable. Le déploiement de ce programme va se poursuivre progressivement jusqu'en 2025.</p> <p>60% des approvisionnements des rillettes de porcs sont ainsi issus de la filière qualité durable et 73% des approvisionnements en poulet sont issus d'une filière responsable en 2022.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>

▣ Discrimination et harcèlement

Risque pour les travailleurs de SAVENCIA d'être discriminés en raison du sexe, de la race, de l'âge, de l'origine ethnique, de la nationalité, de l'orientation sexuelle, de l'état de santé, de l'opinion politique et syndicale, et de subir toute forme de harcèlement dans le cadre professionnel.

Conformément aux articles L1152-1 à L1152-6 du code du travail sur le harcèlement moral, à l'article 5 de la Déclaration des droits de l'homme, le Groupe ne tolère aucune forme de harcèlement et de violence dans le cadre professionnel. Par ailleurs, en référence à la convention de l'OIT n° 111 de 1958 concernant la discrimination (emploi et profession), le Groupe proscrit et rejette toute forme de discrimination pour quelque cause que ce soit dans les relations de travail.

Actions déployées	Résultats
<p>La Charte éthique du Groupe définit les valeurs et principes de non-discrimination à respecter au quotidien dans l'ensemble des activités, notamment relatives aux ressources humaines (recrutement, promotion, management...). L'interdiction de toute forme de harcèlement est également affirmée.</p> <p>Harcèlement</p> <p>Une formation obligatoire sur le harcèlement est effectuée par les collaborateurs à leur arrivée dans le Groupe. Des référents Harcèlement sont désignés dans chaque filiale en France (réfèrent RH et réfèrent au sein du CSE).</p> <p>Handicap</p> <p>Le Groupe mène une politique Action Handicap qui s'articule autour de quatre axes d'action en faveur de l'emploi et du maintien des personnes en situation de handicap : sensibiliser pour lutter contre les stéréotypes ; maintenir dans l'emploi ; recruter des personnes en situation de handicap ; et développer des partenariats avec le secteur protégé et adapté. Au travers de son réseau de référents Handicap, le Groupe met en place différentes actions tout au long de l'année pour sensibiliser et lutter contre les stéréotypes.</p> <p>En 2022, une campagne mensuelle d'information a été initiée au niveau de la France avec un thème spécifique par mois. En novembre 2022, à l'occasion de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), le Groupe a mobilisé ses filiales pour sensibiliser les collaborateurs et lutter contre les stéréotypes sur le handicap à travers des conférences, des jeux digitaux, des réunions d'information ou encore des ateliers de sensibilisation. Lors de cette semaine, les filiales ont participé également au dispositif des DUO-DAY.</p>	<p>Tous les collaborateurs prennent connaissance de la Charte éthique à leur arrivée dans le Groupe.</p> <p>En 2022, 82% des collaborateurs du Groupe ont effectué une formation en e-learning sur le harcèlement. Une formation de sensibilisation aux risques de harcèlement a été réalisée pour les référents RH et CSE.</p> <p>La certification nationale Égalité dans l'Entreprise de la filiale espagnole Arias a été décernée en 2021. Des audits de suivi sont réalisés tous les ans afin de garantir le maintien du niveau exigé par la certification.</p> <p>En 2022, 13 filiales présentent un taux d'emploi de personnes en situation de handicap supérieur à 6%. Au sein du Groupe, ce taux est de 3,3%.</p> <p>38 personnes en situation de handicap ont pu être accueillies lors du DUO-DAY, afin de découvrir, en binôme avec un collaborateur, les métiers et activités industriels ou administratifs des filiales du Groupe.</p>

Actions déployées	Résultats
<p>Egalité Femmes-Hommes</p> <p>Le Groupe s'attache à promouvoir l'égalité femmes-hommes notamment en matière de qualification, de formation, de rémunération et d'évolution de carrières Il s'engage à atteindre la parité femmes-hommes managers en 2025.</p> <p>Un groupe de travail rassemblant les équipes RH a été constitué afin d'accélérer le développement du leadership féminin. Les travaux auront pour objectif de définir un plan d'action sur la base d'analyses de données quantitatives internes et externes et d'entretiens avec les employés (hommes et femmes) ainsi qu'avec le comité de direction du Groupe.</p> <p>Une enveloppe budgétaire spécifique est ainsi prévue afin d'atténuer les éventuels écarts de rémunération constatés entre les femmes et les hommes à poste équivalent.</p> <p>Des initiatives de filiales partagées dans le Groupe sont mises en œuvre : la filiale SAVENCIA Cheese USA a rejoint le mouvement mondial de solidarité des Nations unies « #HeforShe ». Cette campagne de solidarité a pour objectif d'impliquer les hommes au combat pour l'égalité des sexes, en les encourageant à prendre des mesures contre les inégalités rencontrées par les femmes et les hommes.</p> <p>Mlekoprodukt, filiale en Serbie ayant reçu l'année dernière un prix récompensant les sociétés les plus attentives et impliquées dans la lutte pour l'égalité femme / homme, poursuit le développement des actions mises en œuvre et maintient son haut niveau d'exigence dans ce domaine.</p>	<p>En 2022, 45.2 % des managers du Groupe sont des femmes.</p> <p>En moyenne, 69,1% des femmes, tous statuts socioprofessionnels confondus, ont bénéficié d'au moins une formation en 2022.</p> <p>L'index égalité Femme/Homme 2022 en France est de 89 et des points de progrès ont été identifiés.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Le bien-être des collaborateurs".</p>

▣ Libertés syndicales

Risque pour les travailleurs de ne pas jouir de la liberté d'association et de négociation collective conformément aux Conventions de l'OIT et selon la réglementation locale.

Conformément à la convention de l'OIT n°87 de 1948, sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, à la convention OIT n° 98 de 1949, sur le droit d'organisation et de négociation collective, à la convention de l'OIT n°135 de 1971 sur les représentants des travailleurs afin de prévenir toute forme de discrimination pour fait d'engagement syndical, le Groupe s'attache au strict respect de la liberté syndicale, en matière d'adhésion et de prise de responsabilité syndicale pour l'ensemble de ses salariés dans chaque pays où il est implanté. SAVENCIA s'engage à respecter les principes énoncés dans le cadre de la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail : liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation.

Actions déployées	Résultats
La Charte éthique du Groupe rappelle que la liberté d'association et la négociation collective sont des droits fondamentaux.	Tous les collaborateurs prennent connaissance de la Charte éthique à leur arrivée dans le Groupe.
En cas de projet de réorganisation interne ayant des conséquences sociales significatives, les instances représentatives du personnel sont systématiquement informées, et consultées le cas échéant, suivant les réglementations en vigueur dans les pays concernés.	
La promotion du dialogue social est encouragée au travers d'instances de représentation locale des salariés au niveau de chaque filiale.	<p>Dans les filiales du Groupe de plus de 10 salariés (seuil français pour la mise en place des CSE), plus de 81,4 % des collaborateurs bénéficient d'instances collectives de représentation du personnel de type Commission de travail, comité d'entreprise ou Comité Social et Economique.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Ethique et conformité".</p>
Dans le cadre des travaux de la Feuille de route "Vers un socle sociétal", des négociations ont été menées avec les partenaires sociaux en France en 2022 sur le thème de la "Reconnaissance des parcours professionnels des représentants du personnel".	Un engagement de signature a été conclu par l'ensemble des organisations syndicales France sur ce thème, pour une signature effective en janvier 2023.

▣ Autres conditions de travail

Risque pour les travailleurs permanents, temporaires, saisonniers, intérimaires de pas jouir d'une relation de travail formelle dans le respect de la réglementation nationale.

Risques liés aux conditions de vie et de logement des travailleurs.

Actions déployées	Résultats
<p>LAIT</p> <p>En France, les « Animateurs ressources laitières » accompagnent les éleveurs dans l'évolution de leurs pratiques pour faciliter leur travail ou encore organiser des Groupes de travail pour lutter contre l'isolement.</p> <p>Par ailleurs, le Diagnostic production laitière durable (DPLD) inclut un indicateur « Qualité de vie des producteurs » évaluant la charge de travail et du management de l'exploitation.</p> <p>Sur le plan de la qualité des conditions de production et d'élevage, le respect de la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage est exigé contractuellement à tous les fournisseurs de lait de vache français. Cette charte définit un indicateur de suivi sur les conditions de travail des personnes travaillant sur l'exploitation. Cette exigence est progressivement étendue à l'ensemble de la collecte laitière dans le monde.</p>	<p>23,8 % du volume de lait collecté est couvert par le Diagnostic Production Laitière Durable (le volume de laits collectés avec déploiement du diagnostic est estimé sur la base d'un volume moyen de laits collectés par exploitation sur le périmètre concerné, avec approvisionnement en lait contractuel de la Compagnie des Fromages & RichesMonts - CF&R - à hauteur de 37 %).</p> <p>En 2022, 86,8 % (versus 85,8 % en 2021) de nos volumes mondiaux répondent à cette charte ou à des standards reconnus comme équivalents par pays ou par filière.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>

6.1.2. *La santé et la sécurité des personnes*

Dans le cadre du devoir de vigilance, le Groupe SAVENCIA établit une cartographie des risques que son activité propre fait porter sur ses collaborateurs (**travailleurs permanents, temporaires, saisonniers, intérimaires**), mais également sur les consommateurs.

▣ Santé et sécurité des collaborateurs

Risque d'accident sur le lieu de travail, entraînant une blessure ou une incapacité de travail pour le travailleur, et risque sur sa santé (maladies professionnelles, risques psychosociaux RPS etc.)

Le Groupe SAVENCIA rassemble des entreprises à taille humaine unies par une culture forte qui guide leurs actions et les comportements de ses collaborateurs. La préservation de l'intégrité physique et la santé des femmes et des hommes qui travaillent dans et pour le Groupe sont la priorité de tous et à tous les niveaux de l'organisation.

Actions déployées	Résultats
<p>Un programme « La SÉCURITÉ, c'est NOTRE affaire » est mis en œuvre dans toutes les filiales et s'appuie sur une Charte SST co-signée par le Président et le Vice-Président du Groupe SAVENCIA.</p> <p>Cette charte soutient l'objectif de tendre vers le zéro accident de travail.</p>	<p>La Charte SST a été diffusée dans toutes les filiales du monde en 2016, dont un exemplaire mural en aluminium prêt à poser. Des exemplaires sont envoyés chaque année selon les besoins (nouvelle filiale, nouveau site, ...)</p> <p>Elle est disponible dans toutes les langues du Groupe et accessible à tous sur la plateforme digitale SST.</p>
<p>Un système de management de la santé et de la sécurité nommé "Référentiel SST" est appliqué dans tous les établissements du Groupe.</p> <p>L'animation de la démarche est ainsi organisée au travers de réunions avec le réseau des animateurs SST, et par un accompagnement sur le terrain : des visites sur plusieurs sites en France et à l'international sont ainsi organisées, permettant de partager les bonnes pratiques en place sur les sites, et d'évaluer leur niveau de déploiement et d'ancrage de la démarche sur le terrain.</p> <p>Le Groupe déploie depuis 2020 les "10 Essentiels Sécurité SAVENCIA" dans toutes les filiales. Il s'appuie sur un kit de déploiement et d'animation spécialement développé dans toutes les langues du Groupe, rassemblant l'ensemble de règles opérationnelles tournées sur la prévention des risques d'accidents potentiellement graves. Chaque Essentiel comporte 4 règles simples, visuelles, applicables par tous en toutes circonstances.</p>	<p>Un plan d'audits SST est en place afin d'évaluer la conformité des sites au regard du Référentiel SST. Ces audits ont été suspendus pendant la crise sanitaire COVID et reprennent sous 2 nouveaux formats : un format orienté sur la maturité sécurité (à partir de 2022) et un format orienté sur les essentiels sécurité (à partir de 2023), s'appuyant sur la méthodologie Dupont et notamment la pyramide de Bradley.</p> <p>En 2022, ont eu lieu:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 2 « G20 » avec la communauté SST francophone ● 5 forums SST avec la communauté SST monde (sessions en français et en anglais). <p>En 2022, 47.2 % des filiales n'ont pas connu d'accidents de travail avec arrêt (effectifs inscrits et intérimaires).</p> <p>Des Visites de Sécurité Comportementale (VSC) sont effectuées sur site ou à distance. En 2022, leur nombre s'élève à 20 020.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Le bien-être de nos collaborateurs".</p>

Actions déployées	Résultats
<p>Des actions de sensibilisation et de formation sont mises en place avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation du Mois de la Sécurité et de la Santé au travail, qui implique l'ensemble des filiales du Groupe tout au long du mois de septembre ; ● Des formations obligatoires répondant à une réglementation ; ● Des formations imposées par le Groupe pour répondre aux besoins managériaux des directions et des filiales, ou effectuées dans le cadre de plans SST spécifiques ; ● Des formations volontaires répondant aux demandes des salariés ou réalisées à l'occasion de la semaine mondiale de la SST ; ● Une diffusion d'une lettre d'information mensuelle. <p>Depuis 2021, la formation en e-learning Accueil Sécurité et Santé au Travail (SST) SAVENCIA a été ajoutée au parcours d'intégration obligatoire d'intégration des nouveaux collaborateurs. Ce dispositif spécifique sur les risques d'accident dans le Groupe est disponible en plusieurs langues. Il est constitué d'un module commun à tous les collaborateurs du Groupe intitulé « Objectif zéro accident » ainsi que d'un second module dédié aux managers.</p> <p>À l'issue de cette formation, un passeport Sécurité SAVENCIA est délivré dès lors que le salarié a obtenu 100% de bonnes réponses au quiz.</p>	<p>En 2022, les formations à la sécurité et à la santé au travail réalisées dans les filiales ont représenté 31,8 % des actions de formation dans le Groupe.</p>
<p>Des dispositifs d'accompagnement psychologique des salariés sont mis en place en France et pour certaines filiales en Europe, via un service d'écoute, et des interventions sur site en cas de survenance d'incident grave.</p>	
<p>Le Groupe déploie depuis 2021 un Plan d'actions Intérimaires visant à réduire le taux de fréquence ainsi que le taux de gravité. Défini avec les entreprises de travail temporaire (ETT), ce plan établit les mesures mises en œuvre au moment de la sélection des intérimaires, de leur intégration sur chaque site, pendant et à la fin de la mission.</p>	<p>En 2022, 4 revues trimestrielles avec les directions nationales des ETT ont été organisées, avec une revue des indicateurs clés de performance, les faits marquants et les actions correctives à mener.</p> <p>Ces revues sont appuyées par des visites sur les sites pour mailler les actions et les résultats sur le terrain.</p>
<p>Concernant la démarche de prévention des Troubles Musculosquelettiques (TMS), un recensement a été réalisé auprès des filiales en France afin d'engager un vaste programme transverse qui vise à aménager et à mécaniser progressivement les postes les plus exposés. Ce programme vient en complément des démarches de fond déjà en place dans de nombreuses filiales en France, et est progressivement déployé dans le monde.</p>	

▣ Santé et sécurité des consommateurs

Risque d'atteinte à la santé et à la sécurité des consommateurs soit directement (vente directe de produits du Groupe par une filiale au consommateur), soit indirectement (produits acquis par le consommateur via des revendeurs).

Les risques sur la santé des consommateurs (hors aspects nutritionnels) sont essentiellement liés à la potentielle contamination des produits du Groupe par :

- des micro-organismes pathogènes, responsables d'intoxications alimentaires ;
- de corps étrangers ;
- de contaminants chimiques (pesticides par exemple) ;
- des allergènes (substances génératrices de réactions allergiques) alimentaires identifiés par la réglementation.

Le Groupe SAVENCIA met en œuvre une organisation et un mode de fonctionnement contribuant à éviter toute atteinte grave aux droits des consommateurs, en accord avec sa vocation "Entreprendre pour bien nourrir l'Homme" et sa volonté de contribuer aux objectifs de santé publique.

Actions déployées	Résultats
<p>Information des consommateurs</p> <p>Au-delà du strict respect de la réglementation, le Groupe est attentif à ce que l'information donnée aux consommateurs sur ses produits soit sincère, claire, ne suggère pas des bénéfices non existants ou exagérés et n'induit pas le consommateur en erreur sur les caractéristiques des produits. La communication responsable fait notamment partie des engagements RSE du Groupe dans le cadre du plan Oxygen, et formalisée dans la Charte d'éco-conception responsable SAVENCIA.</p> <p>Le contrôle de la conformité réglementaire des étiquettes et des supports de communication au consommateur, quels qu'ils soient, et le contrôle de la conformité aux engagements de communication responsable sont assurés par les filiales.</p>	<p>Le contrôle est effectué par des responsables réglementaires, par des responsables qualité, ou encore par des juristes sur certains marchés, aidés au besoin par la Direction du droit alimentaire du Groupe.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Un plaisir sain et responsable".</p>

Actions déployées	Résultats
<p>Santé des consommateurs</p> <p>Le Groupe a défini une politique de prévention des risques sur la santé des consommateurs et met en œuvre des procédures de contrôle Qualité applicables dans tous les domaines de production du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le contrôle libératoire : basé sur un ou plusieurs critères microbiologiques de sécurité des aliments, il conditionne la libération des lots de produits du Groupe SAVENCIA pour leur mise sur le marché auprès des clients ; ● des agréments spécifiques : en cas de lancement d'un produit nouveau, de modification significative sur un produit existant, ou de transfert d'un produit entre deux sites. <p>En matière de sécurité des aliments, la politique de certification du Groupe précise que chaque site de production doit être certifié sur la base d'un référentiel international reconnu par le Groupe. Plusieurs référentiels en matière de certification de la sécurité des aliments sont ainsi mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● le référentiel international ISO 22000 (International Organization for Standardization) ; ● des référentiels privés, dont certains répondent aux exigences de la GFSI (Global Food Safety Initiative) comme par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - le FSSC 22000 (Food Safety System Certification), basé sur l'ISO 22000; - le BRCGS (Brand Reputation through Compliance of Global Standards) ; - L'IFS (International Featured Standards) ▣ des agréments "pays", imposés sur certains marchés. 	<p>La Direction de la Qualité accompagne au cas par cas les sites dans la mise en œuvre de ces systèmes de management des denrées alimentaires.</p> <p>Elle réalise également le recensement des certifications détenues ou en cours d'acquisition dans le domaine de la sécurité des aliments.</p>
<p>Maitrise des risques fournisseurs en matière de sécurité des aliments</p> <p>Le Groupe a développé des procédures d'audit chez les fournisseurs stratégiques de matières premières et de MICAÉ (Matériaux Incorporables, Consommables, Additifs et Emballages). Ces audits sont effectués par des binômes achats / qualité sur la base d'une grille comportant des exigences propres au Groupe. Le résultat de ces audits fait l'objet d'un suivi dans le temps.</p>	<p>Les contraintes sanitaires imposées par la gestion de la crise COVID 19 (avec une limitation des déplacements) ont été progressivement levées au cours du premier semestre en 2022, ce qui a permis une reprise progressive des audits chez les fournisseurs. De plus, comme l'année passée, les évaluations annuelles réalisées par les filiales et partagées (à distance) avec les fournisseurs, ont permis de confirmer la conformité du niveau Qualité livré, avec la mise en place d'actions correctives le cas échéant, et ainsi de poursuivre la collaboration.</p>

6.1.3. L'environnement

Les principaux risques d'atteinte à l'environnement identifiés pouvant impacter les écosystèmes du Groupe sont présentés ci-dessous :

- Pollution des eaux, airs et sols

Risques de rejets de produits dans l'environnement en cas de déversement accidentel et d'effluents organiques hors normes dans le milieu naturel (en particulier dans le réseau hydrographique autour des sites).

La survenance de ces risques peut être origine interne (dysfonctionnement sur les installations, incendie, erreur humaine...) ou externe (phénomène climatique en particulier).

Actions déployées	Résultats
<p>Pour limiter les causes internes et techniques, le Groupe conduit une politique de maintenance, de rénovation et d'adaptation des installations de production et de traitement des effluents qui prend en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● les volumes de production envisagés; ● l'ancienneté des installations et les audits conduits sur leur état; ● la mesure de la DCO (Demande Chimique en Oxygène) : <ul style="list-style-type: none"> - sur les effluents bruts en entrée du système de traitement. Son recouplement avec le volume de production du site permet d'identifier un éventuel incident sur les installations (pic de la DCO), ou une dégradation de leur état (lente progression de la DCO); - sur les effluents après traitement et avant rejet dans le milieu naturel lorsque le Groupe est responsable du processus d'épuration. Cette DCO est réglementée. En cas d'analyse non conforme, des actions correctives sont mises en œuvre sans délai. <p>Pour limiter les causes internes humaines, les filiales ont la responsabilité de mettre en place des plans de formation adaptés aux fonctions et responsabilités tenues.</p>	<p>Au-delà des mesures organisationnelles, le Groupe procède à des investissements importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ sur les stations d'épuration (STEP) ; ▣ sur les systèmes de prévention et de protection anti-incendie.
<p>Le Groupe prend en compte les pollutions sonores, olfactives et aériennes (particules dans l'atmosphère), d'un niveau globalement réduit.</p>	<p>Ces pollutions font l'objet d'un traitement au cas par cas.</p>

▣ Utilisation des ressources naturelles, atteinte à la biodiversité et au bien-être animal

Risque d'utilisation excessive de l'eau

Actions déployées	Résultats
<p>L'eau joue un rôle important dans différents procédés mis en œuvre par les filiales industrielles du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ comme auxiliaire technologique dans la fabrication des produits ; ▣ pour les opérations de nettoyage, garantes du haut niveau d'hygiène et de sécurité des produits ; ▣ comme fluide caloporteur ou frigoporteur ; ▣ au sein des installations de prévention et de lutte contre les incendies. <p>Face au changement climatique, il est probable que certaines situations de stress hydrique s'accroissent, notamment dans certains pays. Une attention particulière est portée sur ces phénomènes afin d'identifier et de prévenir tout risque, et de renforcer, si besoin, les moyens d'action pour limiter autant que possible les prélèvements dans le milieu naturel.</p> <p>Le Groupe a mis en œuvre des mesures visant à réduire ces prélèvements d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ optimisation, rénovation voire renouvellement complet des équipements de nettoyage existants ; ▣ formation et sensibilisation aux bonnes pratiques du personnel en charge du nettoyage manuel ; ▣ récupération, par évaporation ou osmose inverse, d'une partie de l'eau contenue dans le lait ou le sérum. Cette eau est utilisée comme fluide caloporteur ou, après traitement, pour le nettoyage externe des installations. <p>Le Groupe poursuit également avec l'interprofession laitière et fromagère française la réflexion visant à définir des pratiques et des technologies plus efficaces en matière d'utilisation de l'eau ; tout projet de rénovation ou de renouvellement des infrastructures de production du Groupe intègre cet enjeu.</p>	<p>Des guides des bonnes pratiques ont été rédigés à l'attention des sites industriels. Ce sont des référentiels internes thématiques qui permettent aux sites de production d'optimiser les procédés et de rendre les installations plus sûres et plus performantes.</p> <p>Chaque filiale est tenue de respecter la réglementation de son pays d'implantation en la matière.</p> <p>Le guide RSE/volet Industriel, guide Energies/eau, guide Prévention des dommages et enfin guide NEP (installation permanente de nettoyage) sont mis en œuvre dans tous les sites industriels.</p>

Actions déployées	Résultats
<p>Dans une usine du Groupe, la mise en place d'un procédé de concentration du lait par osmose inverse associée à un système de récupération d'eau issue du lait, d'un système de filtrage d'eau à partir de l'eau contenu dans le lait, permettra à termes d'éviter de limiter le prélèvement d'eau potable sur le site. Les gains estimés s'élèveront à plus de 200 m3/jour.</p> <p>Le site de CF&R à Ducey (50) a mis en place de nouveaux équipements, tels que par exemple, de nouvelles machines à laver ou bien encore une tour de refroidissement plus performante, qui permettent d'obtenir des économies significatives : gains en eau estimés à 50 m3/j, ainsi qu'une réduction des produits lessiviels utilisés, diminuant ainsi de près de 20% la quantité de phosphore en entrée de station d'épuration.</p> <p>En République Tchèque, sur le site d'Hodonin, l'installation d'un système de monitoring des consommations et le changement des pompes de refroidissement ont permis de réaliser des économies importantes (plus de 40 % vs A-1).</p> <p>Du fait des fortes chaleurs survenues au cours de l'été 2022, plusieurs des sites se sont trouvés en situation de stress hydrique. Grace à la mobilisation des experts Groupe dans ce domaine, des solutions immédiates ont été mises en œuvre afin de s'adapter à cette contrainte. Certaines de ces mesures ont d'ailleurs été pérennisées afin de réduire, hors période de sécheresse, les consommations d'eau.</p>	<p>En % d'évolution versus 2015, le Groupe a réduit de 2.3 % ses prélèvements d'eau en 2022, en m³/tonne fabriquée.</p> <p>Il est à noter que le développement des produits issus de laits différenciés exige des lavages plus fréquents, ce qui a également pour conséquence une augmentation des consommations d'eau.</p> <p>Plusieurs réunions du groupe de travail composé à la fois d'experts internes en central mais également d'opérationnels, consacré à la maîtrise de nos consommations d'eau ont eu lieu en 2022. Les travaux ont porté essentiellement sur la réduction des consommations et sur les possibilités de réutilisation de l'eau de vache (récupérée du lait) afin de préserver les ressources.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "L'empreinte environnementale".</p>

Risque d'atteinte à la biodiversité et au bien-être animal

La préservation de la biodiversité et des animaux est une nécessité pour le développement d'un modèle agricole durable. Dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociale d'entreprise et du développement de filières agricoles durables, le Groupe s'attache à préserver les écosystèmes et à favoriser le développement de la biodiversité.

Actions déployées	Résultats
<p>LAIT</p> <p>Un des leviers d'amélioration identifiés dans le Diagnostic de Production Laitière Durable, proposé à l'ensemble des fournisseurs de lait, est mesuré à partir de l'indicateur développé par le Centre d'étude et de recherche sur l'économie et l'organisation des productions animales (Céréopa). Cet indicateur est défini sur la base de la part des prairies permanentes sur l'exploitation, des surfaces d'intérêt écologique (arbres, haies, plans d'eau et fossés) et également de la diversité des espèces animales et végétales sur l'exploitation.</p> <p>Le respect de la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage est exigé contractuellement pour tous les fournisseurs de lait de vache français pour garantir la qualité des conditions de production et d'élevage.</p> <p>La charte a été mise à jour en 2022 pour devenir l'outil de déploiement en élevage de la démarche de responsabilité sociale de la filière France Terre de Lait. La version 2022 intègre désormais l'évaluation du bien-être animal des troupeaux laitiers via un diagnostic suivi d'un plan de progrès individuel défini avec le producteur.</p>	<p>Fin 2022, 23,8 % (versus 21,6 % en 2021) de nos volumes mondiaux proviennent d'exploitations ayant réalisé le diagnostic Production Laitière Durable.</p> <p>En 2022, 86,8 % (versus 85,8 % en 2021) des volumes de lait mondiaux répondent à cette charte ou à des standards reconnus comme équivalents par pays ou par filière.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>
<p>SAVENCIA Fromage & Dairy a défini en 2022 une Charte pour le Bien-être Animal en faveur des bovins, ovins et caprins, à l'échelle mondiale autour de 4 enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ une alimentation de qualité, durable et locale; ▣ un accès à l'extérieur garanti; ▣ un logement confortable; ▣ une meilleure prise en compte de la santé. 	<p>En 2022, 61,5% des collaborateurs Approvisionnements Laitiers des sites de SAVENCIA ont été formés sur le bien-être animal. Ils seront ensuite amenés à réaliser, au niveau mondial, les audits des élevages à partir de référentiels reconnus et à définir conjointement des plans d'action avec les éleveurs. Des audits ont été initiés dès cette année et continueront à être déployés progressivement sur les trois prochaines années.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>

Actions déployées	Résultats
<p>VIANDE</p> <p>Pour chaque pot acheté “Les rillettes engagées” de Bordeaux Chesnel, 8 centimes d’euros sont reversés à un fonds de soutien qui aide à financer les projets visant à améliorer le bien-être animal ou réduire l’impact environnemental des éleveurs engagés dans la démarche « Nos Valeurs Partagées ».</p> <p>La démarche Nos valeurs partagées a également été déployée depuis 2021 sur la filière poulet. Elle vise notamment à progresser sur les pratiques d’élevage en améliorant le bien-être animal et assure la mise en place d’un plan de progrès environnemental qui s’appuie sur plusieurs leviers : intégration paysagère des bâtiments, production d’énergie à la ferme par : panneaux solaires, méthanisation des déchets ..., production d’engrais naturels via l’élevage, pour nourrir les cultures.</p>	<p>En 2022, le fonds de soutien a permis d’aider à financer 3 projets d’amélioration du bien-être animal ou de l’impact environnemental.</p> <p>25 000€ ont été collectés et ont été répartis en avril 2022 entre 3 jeunes éleveurs. Le projet qui a remporté la première place est la construction d’un bâtiment de maternité sur paille qui permet aux truies de rester 100% du temps en liberté, de retrouver au maximum les conditions du plein air sans subir les aléas climatiques.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre “Des filières agricoles durables”.</p>
<p>POISSON</p> <p>Les bâtonnets de surimi sont exclusivement issus d’une pêche durable dans la zone Pacifique Nord. Ces approvisionnements sont contrôlés par un organisme indépendant, garantissant le recours à des pratiques de pêche respectueuses des fonds marins, de l’environnement, des ressources en poisson et des stocks des espèces.</p> <p>Par ailleurs depuis 2021, Coraya n’utilise pas d’œufs issus de poules élevées en cage, conformément à ses engagements pour lesquels la marque s’était vu décerner en 2020 par Compassion In World Farming (CIWF) le prix de « l’Œuf d’Or ».</p>	<p>En 2022, 100 % des poissons de la gamme de surimi Coraya sont issus d’une pêche durable, contrôlée par un organisme indépendant, allant ainsi au-delà de l’engagement pris pour 2025.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre “Des filières agricoles durables”.</p>

Actions déployées	Résultats
<p>CACAO</p> <p>Les partenariats à long terme réalisés fixent un cadre de collaboration transversale qui garantissent la qualité des cacaos mais également la valorisation des terroirs, sans oublier le soutien des communautés.</p> <p>Valrhona, labellisée B Corp®, a décidé en Haïti en 2022, avec la Fédération des coopératives cacaoyères du nord et l'ONG française Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, de relancer un nouveau triennal jusqu'en 2024. Pour une Cacao Culture à la fois écologique et rentable, ce plan vise à régénérer les jardins créoles de producteurs partenaires mais également à synthétiser les approches et les diffuser à l'échelle nationale afin qu'un maximum de familles puisse mettre en œuvre ces actions au sein de leurs parcelles.</p> <p>La certification B Corp® a également permis à la filiale en Equateur República del Cacao de traduire ses engagements au travers des critères d'évaluation de la gouvernance d'entreprise, des actions pour les travailleurs, les clients, les communautés et l'environnement.</p> <p>L'un des piliers du Programme Rév'Cacao porté par Révillon porte sur la préservation de l'environnement et les ressources naturelles. Cela consiste en la mise en place de bonnes pratiques agricoles incluant l'usage raisonné de pesticides, l'agroforesterie, la sensibilisation des communautés à la protection de l'environnement et de la biodiversité.</p> <p>Les filiales Révillon, Weiss et Valrhona sont investies depuis 2015 dans le programme Cacao Forest pour la promotion des modèles agroforestiers durables pour les pays producteurs de cacao.</p> <p>Enfin, la filiale suisse Villars poursuit son engagement au sein de la plateforme suisse du cacao durable qui vise à ce que d'ici 2025, au moins 80% de ses approvisionnements en cacao soient issus de filières durables. Les autres matières premières principales constituant le chocolat suisse, que sont le lait et le sucre, sont sourcées localement en Suisse.</p>	<p>Depuis 2021, le Groupe a atteint l'objectif de 100 % des achats de fèves de cacao issus de partenariats à long terme.</p> <p>En 2022, 89 nouveaux producteurs acceptent de participer à ce projet, et 31 ont déjà régénéré leurs parcelles.</p> <p>Plus de la moitié de la contribution de Rév'Cacao est allouée aux producteurs de cacao via des activités de professionnalisation et le versement d'une prime.</p> <p>70% du cacao du programme Rév'cacao est tracé du producteur à la coopérative ou jusqu'à la 1ère étape de transformation de la fève (période 2020-2021)</p> <p>72% des parcelles sont géolocalisées et cartographiées (période 2020-2021).</p> <p>La part de matières premières issues du cacao (fèves, masse de cacao et beurre de cacao) certifié UTZ (Rain Forest alliance) est en forte augmentation puisqu'elle atteint 75.3% en 2022.</p> <p>La traçabilité jusqu'à la plantation ou la coopérative s'est également fortement développée et représente en 2022 76% des approvisionnements en fèves de cacao.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>

▣ Contribution au changement climatique

Risque d'impact sur le dérèglement climatique

Conscient des enjeux mondiaux relatifs aux émissions de gaz à effet de serre, de la nécessité de lutter contre le changement climatique et ses conséquences pour la Société, le Groupe veille à réduire l'empreinte environnementale de ses activités afin de limiter le risque d'impact sur le changement climatique et de s'adapter à ses conséquences.

Actions déployées	Résultats
<p>Gaz à effet de serre</p> <p>Le Groupe SAVENCIA s'engage dans le cadre du Plan Oxygen:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ à diminuer l'impact environnemental de ses activités avec une réduction, à la tonne produite, de 20 % d'ici 2025 (versus 2015) des émissions de gaz à effet de serre (GES) de production et de transport. ▣ à augmenter la part des énergies renouvelables ; ▣ à réduire l'empreinte carbone du volume de lait collecté de 300 000 tonnes équivalent CO₂ d'ici 2025 (par rapport à 2010). 	<p>Les projets initiés en 2021 se sont poursuivis en 2022 : 13 usines ont mis en œuvre différentes actions afin de réduire leur consommation énergétique en installant des dispositifs de récupération d'énergies ou bien encore des pompes à chaleur afin de récupérer la chaleur produite par les équipements froids afin de réduire leur consommation d'énergie.</p> <p>D'autres projets ont également été menés par des filiales et sont détaillés dans la DPEF SAVENCIA Holding - "Réduire nos GES".</p> <p>En % d'évolution versus 2015, le Groupe a réduit de 11,6% ses émissions de GES Scopes 1 & 2, en tonnes équiv. CO₂/tonne fabriquée.</p> <p>Les émissions directes (scope 1) comprennent les émissions liées à la combustion des énergies fossiles utilisées, aux procédés hors énergie (dues aux traitements des eaux usées) et aux fuites de fluides frigorigènes. Les émissions indirectes (scope 2) incluent les émissions liées à la production d'électricité, de vapeur, de chaleur, ou de froid achetée et consommée par les sites, ainsi que les pertes en ligne.</p> <p>Suite à la démarche de calcul du scope 3 (autres émissions indirectes) initiée au cours des années précédentes sur le périmètre SAVENCIA Fromage & Dairy, le Groupe a soumis en 2022 sa trajectoire auprès du SBTi et est en attente de validation.</p>

Actions déployées	Résultats
<p>Consommation d'énergies et décarbonation</p> <p>Le Groupe poursuit ses efforts dans la réduction des GES grâce à des plans de sobriété énergétique et des investissements importants de rénovation de ses installations.</p> <p>Sur les trois dernières années, ce sont plus d'une dizaine de sites en France qui se sont engagés dans des programmes d'investissements particulièrement importants afin de rénover les installations d'énergie et permettre ainsi de réduire l'impact carbone du Groupe, notamment par des installations de production de froid.</p> <p>En 2022, le Groupe a également continué à accroître son utilisation d'énergies renouvelables en fonction des possibilités locales ou nationales, lui permettant d'augmenter la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique.</p> <p><u>Transport</u></p> <p>Les flottes de collecte de lait sont engagées dans la démarche « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent » certifiée par l'Ademe et les conducteurs sont régulièrement formés à l'écoconduite. En 2022, l'engagement du Groupe dans la démarche Ademe « FRET 21, les chargeurs s'engagent » a été validé. De plus, la flotte de transports inter-usines Normandie Bretagne Transports a obtenu la labellisation « Objectif CO₂ », reconnaissance d'un niveau de performance énergétique et environnementale élevé.</p> <p>Des carburants alternatifs sont déployés sur la flotte, notamment avec des camions alimentés en BioGNV. Pour l'un des véhicules, ce biogaz est issu d'un partenariat établi avec un agriculteur méthaniseur local dans l'objectif de construire une économie circulaire et de réduire l'impact environnemental. Des essais avec des camions alimentés en biocarburant et biogazole de synthèse ont été effectués au cours de l'année 2022.</p> <p>En France, les prestataires de transport de matières laitières sont activement incités à se tourner vers des carburants alternatifs. En 2022, plusieurs fournisseurs ont été référencés afin de construire une offre à des tarifs préférentiels.</p> <p>Depuis 2021, l'ensemble de la flotte de camions détenue par la plateforme logistique de SAVENCIA les Messageries Laitières, soit 23 camions, roule exclusivement à l'Oleo 100, huile 100% végétale, 100 % biodégradable et made in France.</p> <p>L'optimisation des tournées grâce à la mise en place d'un outil permettant de regrouper les volumes en fonction de la proximité géographique des clients, permet d'améliorer les chargements, de réduire ainsi les kilomètres parcourus et donc de diminuer la consommation de carburant.</p>	<p>La réduction de l'empreinte carbone de la collecte laitière (volume de laits collectés, en tonnes équiv. CO₂ cumulées versus 2010, en France) est de - 311 000 pour un objectif 2025 à - 300 000 tonnes équiv. CO₂ cumulés.</p> <p>Les émissions de CO₂ de la plateforme logistique Messageries Laitières ont été réduites de 59,6 % grâce à l'usage du carburant d'origine végétale.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "L'empreinte environnementale".</p>

Actions déployées	Résultats
<p>En Espagne, la filiale Arias s'est vue décerner le prix Lean&Green décerné par l'AECOC, une des plus grandes associations d'entreprises multisectorielles espagnoles qui rassemble tous les acteurs de la chaîne de valeur, des producteurs et fabricants jusqu'aux opérateurs logistiques et distributeurs. Ce prix récompense Arias pour son engagement dans la réduction de ses émissions de CO₂ de 20% en 5 ans dans sa logistique.</p> <p>En France, la filiale Les Messageries Laitières participe, au sein du Club Réseau Normand Hydrogène piloté par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Normandie, à des groupes de travail sur les énergies alternatives et à la mutualisation des flux de transport. Les réflexions portent par exemple sur la place de l'hydrogène dans la transition énergétique normande, tout en structurant une véritable filière industrielle.</p> <p>Des actions auprès des collaborateurs sont également réalisées sur les sites du Groupe, avec notamment la Semaine de la Mobilité qui a eu lieu en 2022 pour la quatrième année consécutive. L'objectif de cet événement est d'inciter le plus grand nombre de personnes à adopter une démarche écocitoyenne pérenne en privilégiant les déplacements doux et alternatifs à la voiture particulière.</p>	<p>La mobilisation des collaborateurs a représenté 84 400 km économisés en 2022.</p>
<p>LAIT</p> <p>L'amélioration du bien-être animal, par l'alimentation ou bien encore les conditions de vie, a un impact favorable sur la réduction de l'empreinte environnemental de l'amont laitier.</p> <p>Le programme Terroirs de Lait France 2030 vise ainsi à sécuriser un lait durable autour des laiteries et à améliorer l'empreinte environnementale en s'appuyant sur la démarche de Production Laitière Durable.</p> <p>L'année 2022 a représenté une accélération dans le déploiement des actions au sein des exploitations laitières : définition de plans d'actions pertinents, accompagnement technique et financier de la transition et des innovations.</p> <p>SAVENCIA Fromage & Dairy a mis en place un partenariat pour tester des compléments alimentaires qui permet de réduire les émissions de méthane des vaches.</p>	<p>Une vingtaine d'exploitations volontaires ont été identifiées sur les zones de collecte en France et en Pologne pour un lancement du test du complément alimentaire en 2023.</p>

Actions déployées	Résultats
<p>EMBALLAGES</p> <p>La Charte de Conception Responsable, élaborée en 2019, précise les lignes directrices et les orientations à suivre en matière d'écoconception des emballages. Elle intègre notamment des mesures de réduction à la source ou d'utilisation de matériaux recyclés, favorisant ainsi la transition vers une économie circulaire des emballages.</p> <p>Le comité de pilotage Oxygen dédié à l'écoconception des emballages et en charge du suivi de la réalisation de l'objectif défini, s'est réuni à trois reprises en 2022. Un axe supplémentaire d'actions prioritaires portant sur la réduction de l'empreinte carbone de nos emballages a été ajouté cette année, portant ainsi à 6 le nombre d'axes définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ réduire à la source l'usage de matériaux ; ▣ bannir les matériaux controversés ; ▣ tendre vers 100% de recyclabilité ou biodégradabilité ; ▣ intégrer un maximum de matériaux recyclés ; ▣ privilégier l'utilisation de matériaux renouvelables ; ▣ réduire l'empreinte carbone de nos emballages <p>Des projets d'écoconception des emballages, reposant sur l'ensemble des objectifs de la Charte de conception responsable, ont été engagés par toutes les filiales.</p>	<p>En 2022, selon le plan Oxygen du Groupe, le taux d'emballages recyclables ou biodégradables est de 84,2%.</p> <p>L'année 2022 a été marquée par une crise sur la plupart des matières pour emballages, avec des pénuries d'approvisionnement, ainsi qu'une crise sur l'énergie. Cela a engendré des retards sur la réalisation des projets d'optimisation.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "L'empreinte environnementale".</p>
<p>GESTION DES DÉCHETS</p> <p>Les activités de transformation génèrent des déchets courants inhérents aux procédés de fabrication et de conditionnement. Il s'agit majoritairement de Déchets industriels non dangereux (DIND), et la plupart d'entre eux, comme le carton, le papier, le verre, l'acier ou l'aluminium, sont retraités dans des filières de revalorisation ou de recyclage. Les Déchets industriels dangereux (DID) sont peu présents. Ils proviennent des activités de maintenance (huiles usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques) et font l'objet d'un tri à la source en vue d'un recyclage par des prestataires spécialisés.</p> <p>Afin de lutter contre le gaspillage des ressources naturelles et de réduire les coûts liés au traitement de ces déchets, le Groupe renforce le tri et la valorisation des déchets industriels en contribuant à des solutions circulaires, dans le but de limiter les risques de pollution.</p> <p>De nombreuses actions sont mises en œuvre avec par exemple : la plateforme logistique des Messageries Laitières, qui travaillait déjà localement avec un Établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT), a développé son partenariat en mettant en place un système de revalorisation des palettes trop abîmées pour être réparées. Les morceaux de palettes non récupérables sont broyés et reconditionnés en granulés qui sont mis gratuitement à disposition de l'ESAT pour alimenter sa chaudière biomasse.</p> <p>"La Consigne by Valrhona" consiste en une livraison des produits aux artisans et chefs dans des contenants consignés, lavables et réutilisables, pour limiter les déchets au maximum. Lancé depuis 2020 et basé sur le principe de l'économie circulaire, le projet consiste à tester en livraison un nouvel emballage sous la forme d'un bac de fèves de 6kg, récupéré, lavé puis réintroduit dans le circuit de production.</p>	<p>En 2022, 68,7% des déchets courants de nos sites de production sont évacués en vue de valorisation (matière, biologique ou énergétique).</p> <p>Les opérations d'optimisation du tri et du stockage sur les sites se poursuivent, en collaboration avec des prestataires nationaux, afin d'identifier de meilleurs débouchés dans les filières de revalorisation et de recyclage.</p> <p>Le chauffage des serres horticoles de cet ESAT ainsi qu'une partie de leur bâtiment de stockage est ainsi assuré via la revalorisation de 100% de nos palettes. Ce sont 4 T de bois, soit environ 300 palettes, qui ont ainsi été revalorisées et ont constitué une source d'économie importante pour cet établissement. Cf. DPEF "L'empreinte environnementale".</p> <p>En 2022, 22 tonnes de chocolat ont été vendues dans ces conditions, en cumulé, soit 260kg de déchets non produits et 2,4T de CO₂ évités.</p> <p>Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables".</p>

Actions déployées	Résultats
<p>DÉFORESTATION</p> <p>SAVENCIA s'engage à favoriser les actions collectives menées contre la déforestation liée à la production de soja en Amérique du Sud.</p> <p>SAVENCIA soutient la Stratégie Nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI), proposée par les pouvoirs publics français dès 2018, dont l'objectif est de mettre fin d'ici 2030 à la déforestation causée par les importations françaises de produits forestiers ou agricoles non durables.</p> <p>Le Groupe est également actif au sein de groupes de travail nationaux et internationaux autour de la question du soja durable : CNIEL, Duralim, SAI Platform et DSF.</p> <p>La démarche Production Laitière Durable déployée auprès des fournisseurs de lait permet, entre autres, de travailler sur l'autonomie protéique et la maximisation de la valeur en protéine des fourrages cultivés sur l'exploitation laitière. Cette approche vise à limiter les achats de sources protéiques extérieures tels que le soja potentiellement importé.</p> <p>Le Manifeste des fabricants d'aliments « Zéro Déforestation Importée » est communiqué aux fournisseurs de lait ainsi que de la liste des fabricants d'aliments signataires.</p> <p>Les démarches de lait différencié initiées par SAVENCIA permettent également de limiter le recours au soja déforestant dans l'alimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▣ La filière « Sans OGM / VLOG » : les éleveurs ont pour la plupart remplacé le soja, quel qu'il soit, par d'autres sources protéiques non issues de la déforestation (tourteaux de colza, lin, luzerne déshydratée...); ▣ Toutes nos filières AOP/IGP ont des cahiers des charges fondés sur une forte autonomie alimentaire des élevages et limitant l'alimentation importée hors de l'aire de production. (et donc le soja du Brésil). C'est ainsi le cas par exemple des AOP beurre Charentes-Poitou, Chabichou du Poitou, Epoisses, Maroilles, Ossau Iraty, Roquefort, et l'IGP Soumaintrain ; ▣ Le cahier des charges de l'Agriculture Biologique privilégie le recours aux concentrés AB et locaux dans l'alimentation. 	<p>Le Groupe est engagé depuis juillet 2022 dans la démarche Duralim et contribue ainsi à la mise en œuvre d'actions collectives pour atteindre un objectif de non-déforestation à horizon 2025.</p> <p>Le déploiement du Diagnostic de production laitière durable s'est poursuivi en 2022 avec 23,8% de volume de laits collectés couvert par cette démarche de progrès.</p>

6.1.4. *Les communautés locales*

En 2022, SAVENCIA a étendu le champ de son analyse aux communautés locales, c'est-à-dire aux personnes dont les conditions de vie pourraient être affectées par les activités du Groupe .

Les risques précédemment identifiés sur les droits humains et l'environnement s'appliquent ainsi également aux communautés locales. Les risques les plus significatifs concernent les conditions de vie et de logement des producteurs de matières premières agricoles, dans les zones du monde à risque.

Les engagements du Groupe

Le Groupe SAVENCIA demande à ses fournisseurs à travers la Charte achats responsables de s'engager à prendre en compte les interactions avec les communautés locales, à respecter les droits de propriété et à veiller à ce que leurs activités n'engendrent pas d'atteinte aux populations.

Des travaux sont menés pour poursuivre l'analyse des risques d'atteinte pour les communautés et consolider les mesures de prévention et d'atténuation correspondantes.

Actions et suivi des résultats

LAIT

Dans le cadre du plan Oxygen, la Charte des bonnes pratiques d'élevage et le Diagnostic Production Laitière Durable intègrent des indicateurs qui mesurent les impacts de l'activité laitière sur les communautés locales (Gestion durable des ressources en eau, biodiversité, protection de l'environnement...) et caractérisent ainsi les actions de progrès et de remédiation.

CACAO

Le programme Live Long Cacao mis en œuvre par Valrhona depuis 2015, soutient le développement des organisations de producteurs et participe à l'amélioration des conditions de vie des communautés.

Par ailleurs, les partenariats à long terme fixent un cadre de collaboration transversale contribuant à la préservation des communautés.

En 2022, Valrhona a maintenu son objectif de 100 % de ses achats de fèves de cacao issus de partenariats à long terme et la durée moyenne de l'ensemble des partenariats de Valrhona est de 8,5 ans.

Cette implication se traduit par la mise en place de projets, notamment en faveur de l'éducation ou de l'accès à l'eau potable par les communautés locales (Cf. DPEF SAVENCIA Holding - chapitre "Des filières agricoles durables").

L'un des 3 piliers du Programme Rev'Cacao mis en œuvre par les filiales Révillon, la Maison du Chocolat et De Neuville concerne l'amélioration des conditions de vie des producteurs en offrant des services et des financements pour aider les agriculteurs à se diversifier, à se professionnaliser et à trouver des sources de revenus complémentaires. Des investissements sont également réalisés dans des programmes qui aident à sécuriser l'accès à l'eau potable, notamment avec les communautés pour fournir des forages dans les villages et des filtres à eau aux écoles et aux ménages dans les régions reculées. Enfin, la condition des femmes et leur émancipation économique sont aussi valorisées en offrant des programmes de formation adaptés aux besoins, de l'alphabétisation à la gestion financière.

6.2. Achats responsables

Les engagements du Groupe

Le Groupe a marqué ses engagements dans le domaine des achats en signant dès le 10 janvier 2012 la "Charte relation fournisseurs responsables", initiative collective pour le progrès dans les relations avec les fournisseurs.

Par ailleurs, un « Code de conduite des acheteurs du Groupe SAVENCIA » est observé pour assurer le respect de la démarche d'achats responsables et durables, selon les principes d'intégrité et d'éthique, et ce, en définissant des plans de progrès et de performance durable et solidaire.

Il est enfin à noter qu'en 2022, trois filiales du Groupe ont été récompensées par EcoVadis pour leurs performances RSE: Sodilac a reçu la médaille Platinum, Corman la médaille d'Or et Fruisec la médaille d'Argent.

Méthodologie de cartographie des risques Fournisseurs

Le Groupe SAVENCIA considère que les risques présentés précédemment sont applicables à nos fournisseurs. Ces risques sont traités dans la démarche d'achats responsables.

En effet, afin de piloter ces achats dans le respect des obligations relatives à la lutte contre le travail dissimulé, à la transparence et à la prévention de la corruption et des atteintes aux droits humains et environnementaux, la Direction des achats du Groupe pilote une vigilance globale sur ses fournisseurs visant à établir une cartographie des risques qui tient compte :

- ▣ du niveau de risque "Pays", notamment par l'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International;
- ▣ du niveau de risque "Catégorie d'achat" élaboré en interne à partir de critères opérationnels et RSE.

Sélection de fournisseurs durables et responsables

Le Groupe sélectionne ses fournisseurs sur des critères de qualité, de sécurité, de service, de compétitivité et sur leur capacité d'accompagnement durable. Il privilégie les collaborations durables et inscrit ses relations avec les fournisseurs dans une dynamique de progrès partagé. Ainsi, depuis 2010, SAVENCIA demande à ses principaux fournisseurs de s'associer à sa culture et à ses valeurs en signant sa "Charte achats responsables", établie en cohérence avec la Charte éthique du Groupe.

Evaluation RSE des fournisseurs du Groupe

L'évaluation de la situation des fournisseurs vis-à-vis de la cartographie des risques repose sur:

- ▣ Des évaluations RSE via EcoVadis permettant d'évaluer les politiques et actions des fournisseurs.
- ▣ Une surveillance des fournisseurs à risque avec une fréquence plus élevée d'évaluation.

Au 31 décembre 2022, plus de 1045 Chartes Achats Responsables ont été signées, couvrant 66,8 % des dépenses du Groupe pilotées par la Direction Achats et réalisées avec les fournisseurs majeurs (dont la dépense annuelle avec le Groupe est supérieure à 1 million d'euros)* hors matières premières agricoles.

L'évaluation des risques RSE via EcoVadis, a été réalisée pour 787 fournisseurs. Les évaluations EcoVadis couvrent 75,7 % des dépenses du Groupe pilotées par l'organisation Achats et réalisées avec les fournisseurs majeurs (dont la dépense annuelle avec le Groupe est supérieure à 1 million d'euros)* hors matières premières agricoles.

La note moyenne obtenue est de 53,9/100 (versus 44,8/100 en moyenne sur le panel Food & Beverage EcoVadis).

**Hors Japon, Inde, Ukraine, Serbie, Roumanie, Pologne et Russie dont les dépenses d'achats ne peuvent être consolidées automatiquement à date.*

La Direction Achats Groupe a procédé à trois campagnes d'évaluation EcoVadis en 2022. Un plan d'actions spécifique à la filière Fruits secs a ainsi été mis en œuvre en 2022, avec une campagne d'évaluation EcoVadis de fournisseurs de rang 1 et de rang 2, et de signatures de Charte Achats responsables (17 signatures en 2022).

Un rappel des objectifs à atteindre et un point à date sont réalisés et communiqués semestriellement aux acheteurs Groupe.

Actions de remédiation ou d'atténuation

Afin de prévenir les atteintes graves dans le cadre du devoir de vigilance, SAVENCIA:

- ▣ fait de l'engagement à respecter sa politique d'achats responsables un critère déterminant dans la sélection des fournisseurs et sous-traitants par la signature de la Charte achats responsables.
- ▣ demande à ses acheteurs de suivre la mise en œuvre des plans d'actions correctifs, notamment ceux fournis par EcoVadis.

7. Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Le Groupe dispose depuis 2018 dans l'ensemble de ses entités d'un système d'alerte unique et de recueil de signalements permettant à chaque salarié ainsi qu'à chaque partie prenante externe à l'entreprise de faire un signalement de manière strictement confidentielle.

Ce système d'alerte consiste en :

- ▣ un numéro de téléphone : + 33 1 34 58 64 14
- ▣ une adresse électronique : compliance@savencia.com
- ▣ et une adresse postale :

M/Mme le Directeur de la Conformité du Groupe SAVENCIA
42, rue Rieussec
78 223 Viroflay Cedex FRANCE

Un signalement peut porter sur :

- ▣ toute atteinte grave envers les droits humains ;
- ▣ toute conduite ou situation contraire aux engagements du Groupe en matière de santé et de sécurité ;
- ▣ tout manquement par rapport aux valeurs décrites dans la Charte Éthique du Groupe, et dans son code de conduite anti-corruption ;
- ▣ toute conduite ou situation contraire aux engagements du Groupe en matière d'environnement.

Grâce à une communication adaptée, les parties prenantes ont connaissance du système d'alerte et sont ainsi en mesure de faire un signalement le cas échéant.

Le principe de l'absence de sanction ou de mesure de rétorsion pour tout lanceur d'alerte qui émet un signalement de bonne foi est garanti par le Groupe et réaffirmé dans sa Charte éthique et son code de de conduite anti-corruption.

Tous les signalements sont ainsi traités en conformité avec la loi et dans des conditions correspondant au traitement efficace et adapté de chaque situation.

8. ANNEXES

TEXTES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Le Groupe SAVENCIA adhère aux principes définis dans :

- ▣ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme;
- ▣ Le Pacte Mondial des Nations Unies;
- ▣ Les Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales;
- ▣ Les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Le Plan de vigilance fait référence aux engagements pris préalablement par le Groupe dans les documents suivants :

- ▣ La charte éthique "Le Groupe et sa Culture";
- ▣ La politique RSE Oxygen de SAVENCIA (<https://www.savencia.com/rse/notre-approche-rse>);
- ▣ Le code de conduite acheteurs Groupe;
- ▣ La charte des achats responsables;
- ▣ La charte Sécurité et Santé au travail;
- ▣ La procédure d'utilisation du dispositif d'alerte SAVENCIA.

Le Groupe SAVENCIA veille également au respect des engagements des documents publics suivants :

- ▣ La charte des bonnes pratiques d'élevage (<http://www.charte-elevage.fr/>);
- ▣ La charte relations fournisseurs responsables (<https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/charte-relations-fournisseurs-responsables>).